

COURRIEL

Montréal, le 02 juin 2016

**Objet : Demande d'accès concernant les adresses suivantes : 5715 à 5785 boulevard
Métropolitain Est, Lot : 1 123 910, Cadastre du Québec (rue Jarry), Montréal**

Madame,

Nous donnons suite à vos demandes, reçues le 19 et 27 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection, 24 juillet 2007, 4 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : **Nezha Boumchagdidin**
Répondante régionale de l'accès
aux documents


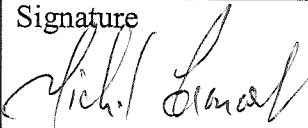
Types d'entreprise	
Entreprises de distribution et de vente en gros	
Importateur/Producteur/Distributeur d'halocarbures (niveau primaire) <input type="checkbox"/> (section A)	Distributeur/Grossiste d'halocarbures et d'équipements de réfrigération <input checked="" type="checkbox"/> (section B)
Distributeur/Grossiste d'halocarbures et de pièces automobile <input type="checkbox"/> (section C)	Distributeur/Grossiste d'halocarbures et d'équipement de protection incendie <input type="checkbox"/> (section D)
Distributeur/Grossiste d'halocarbures et de pièces d'appareils électroménagers <input type="checkbox"/> (section E)	
Entreprises d'entretien, d'installation, de réparation et de démantèlement	
Entrepreneur en installation de systèmes de protection contre l'incendie <input type="checkbox"/> (section F)	Concessionnaire/Garage/Recyclage de VHU/Entreprise de réfrigération mobile <input type="checkbox"/> (section G)
Gestionnaire d'édifices/Gestionnaire d'usine (section H) <input type="checkbox"/>	Entrepreneur en réfrigération <input type="checkbox"/> (section I)
Travailleurs assujettis à la qualification environnementale <input type="checkbox"/> (section J)	
Autres types (utilisateurs d'halocarbures)	
Utilisateurs de solvant (atelier de nettoyage, dégraisseur etc.) <input type="checkbox"/> (section K)	Hôpital, Centre de stérilisation d'équipement médical <input type="checkbox"/> (section L)
Fabricants/Distributeurs de mousses plastiques (section M) <input type="checkbox"/>	Autre type <input type="checkbox"/> (section N)

NOTE : Il peut arriver qu'une entreprise corresponde à deux types. Par exemple, une entreprise peut être un grossiste en halocarbures et faire de l'installation de systèmes de climatisation.

Section B

Distributeur/Grossiste d'halocarbures et d'équipements de réfrigération

Éléments à vérifier		Remarques particulières
L'entreprise vend-t-elle des contenants de 10 kg et moins de CFC? (art. 6)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>	
L'entreprise vend-t-elle des appareils de réfrigération ou de climatisation utilisant comme réfrigérant un CFC? (art. 19 et 23)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>	
Les halocarbures vendus par l'entreprise sont-ils dans des contenants rechargeables (cylindres)? (art. 7)	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>	
L'entreprise vérifie-t-elle si ses clients ont du personnel qualifié à leur emploi? A-t-elle des copies d'attestations de qualification environnementale des employés de ses clients? (art. 51)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	voir la maison mère - ce n'est pas géré par les succursales
L'entreprise reprend-t-elle les cylindres d'halocarbures retournés ou les halocarbures récupérés par les entrepreneurs en réfrigération ou en ventilation? (art. 53 et 54)	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Registres - Maison-mère
Production des rapports annuels au Ministère (art. 57, 58 et 61)		
Rapport annuel de vente et de distribution d'halocarbures Contient-il tous les	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>	

renseignements exigés? Si non, précisez dans « Remarques » les renseignements manquants	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Rapport annuel de reprise et de valorisation des halocarbures et de leurs contenants Contient-il tous les renseignements exigés? Si non, précisez dans « Remarques » les renseignements manquants	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Commentaires :			
- Voir la maison mère pour tout ce qui s'applique aux articles 57 et 61 étant donné que c'est géré par la maison mère.			
Recommandations :			
- Rencontrer la maison mère.			
Rédigé par :	Nom Evelyne Dore	Signature 	Date (année/mois/jour) 2007/09/17
Vérifié par :	Nom MICHEL LEONARD	Signature 	Date (année/mois/jour) 2007/07/24
Commentaires du vérificateur			
Vérifier si un rapport annuel a été produit			